

Association Forestiers du Monde®

Quel est son but ?

Fondée en 2003, l'association « Forestiers du Monde® » contribue, par l'engagement citoyen, à la gestion durable des forêts, des habitats naturels associés et de leurs ressources naturelles, à la valorisation du matériau bois et des autres produits forestiers et à la satisfaction des demandes sociales relatives à la forêt aux niveaux local, national et international. Elle participe ainsi au développement durable.

Déclaration en préfecture de Côte d'Or (Dijon) : 24 novembre 2003
Agrément « Association éducative complémentaire de l'enseignement public »
délivré par le Rectorat de l'académie de Dijon : 17 octobre 2016

Comment, avec qui et au profit de qui agit-elle ?

Elle développe l'implication et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques forestière et environnementale, à leurs mises en oeuvre effectives en concertation directe avec des forestiers engagés désireux de mettre leurs compétences au service d'ambitions et de projets à caractère environnementaux utiles à la société des Hommes.

Quels sont les projets et les actions engagés ?

Forestiers du Monde® développe son activité au travers d'animations de terrain pour tous (adultes et scolaires), d'expositions autour des thèmes environnementaux (effet de serre, préservation de la biodiversité, etc.), de montages et de suivis de projets pédagogiques, de conférences, d'échanges d'informations forestières et environnementales à caractères techniques, juridiques, sylvicoles, historiques et économiques sur les échelles locales, nationales et internationales.

Qui sont les fondateurs et qui participe au développement de « Forestiers du Monde® » ?

Fondée par six forestiers exerçant dans les foresteries publique et privée, l'association s'ouvre à toute personne juridique physique ou morale, de droit public ou privé, souhaitant s'informer sur les questions forestières, participer au débat forestier contemporain ou apporter une contribution par des idées ou des projets. Elle offre statutairement la possibilité de fonder des représentations locales et internationales afin que les initiatives développées soient ancrées au cœur des réalités. L'association apporte naturellement son soutien au développement de l'inter-profession de la filière forêt-bois.

Comment nous joindre ?

Forestiers du Monde® - France
42 B avenue Victor Hugo 21000 DIJON. FRANCE
téléphone-télécopieur-répondeur : 03 80 45 82 99
www.forestiersdumonde.org
<https://www.facebook.com/Forestiers-du-Monde-365604490311510/>
courriel : Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr
SIRET : 452 508 724 00013. Code APE : 913 E

Une charte déontologique humaniste et environnementale encadre l'ensemble des actions, projets et engagements de l'association. Cette charte fut élaborée dès la conception de l'association en 2003.

Exemples de projets en cours ou réalisés en France :

- Créations de forêts pédagogiques biodiversées sur Pasques, Ouges, Premeaux-Prissey, Arleuf, Villers la Faye, Morey-Saint-Denis, Belleu, Lhuis, etc
- Conception du guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre »,
- Conceptions d'expositions « L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » (label « A l'Ecole de la Forêt »), « Ensemble, produisons de la biodiversité », (« coups de cœur » de la fondation Nicolas HULOT pour la nature et l'homme)
- Elaboration du Plan Régional Volontaire d'Actions Bourgogne en faveur du Damier du frêne (*Euphydryas maturna*)

Tout citoyen désireux de mettre sa passion, ses compétences et sa disponibilité au service de projets à caractère forestier, partageant nos valeurs humanistes et environnementales est, pour nous, un « Forestier du Monde ».

Quelques compétences réunies à ce jour : écologue, technicien « gestion des forêts et des milieux naturels », technicien « rivière », technicien « protection de la nature », ouvrier sylvicole, juriste en droit forestier, propriétaire forestier, randonneur pédestre, photographe naturaliste, ingénieur forestier, instituteur, professeur des écoles, biochimiste, sociologue, garde forestier, animatrice-nature, lépidoptériste, naturaliste. Tous défenseurs de la forêt ! Tous « Forestiers du Monde® » !

Au 1^{er} janvier 2019, Forestiers du Monde® est officiellement implantée dans les régions et départements métropolitains et outre-mer français suivants : Ain, Aisne, Allier, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Cher, Côte d'Or, Haute-Normandie, Indre, Nièvre, Drôme, Martinique, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Oise, Guyane – Française, Yonne.

Polynésie-française,

Implantations internationales permanentes ou temporaires :

Costa Rica, Cameroun, Equateur, Madagascar, Sénégal,
République démocratique du Congo, Togo

Charte déontologique de l'association pour l'Europe

approuvée le 15 novembre 2003, modifiée le 17 décembre 2004

Toute prise de position et tout engagement de l'association et de ses membres répondent aux exigences humanistes et environnementales suivantes :

Exigences humanistes

Préserver et promouvoir la dignité humaine,
Préserver et promouvoir l'intégrité de tout individu et de toute structure démocratiquement constituée, respectant les règles légales et internes de fonctionnement,
Respecter la diversité et la pluralité des cultures humaines,
Promouvoir la responsabilité individuelle et collective,
Préserver et promouvoir la démocratie,
Dénoncer et combattre les effets dévastateurs de la grande corruption et son corollaire, l'impunité,
Favoriser le rapprochement des compétences et les collaborations.

Exigences environnementales

Apporter une contribution même modeste à la cause environnementale et aux enjeux forestiers contemporains,
Fonder les actions et les interventions sur les législations environnementales nationales, internationales et les jurisprudences,
Limiter les impacts des activités sur l'environnement,
Promouvoir le commerce équitable des produits forestiers et particulièrement du bois et des produits dérivés,
S'informer des dernières découvertes scientifiques environnementales,
Approcher et favoriser les fonctionnements écologiques naturels,
Assurer la cohérence environnementale des actions et interventions de l'association,
Conserver et améliorer les ressources forestières et leur contribution aux cycles mondiaux du carbone,
Maintenir la santé et la vitalité des écosystèmes forestiers,
Maintenir et encourager les fonctions de production des forêts,
Maintenir, conserver et améliorer la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers,
Maintenir et améliorer les fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau),
Maintenir les autres bénéfices et conditions socio-économiques,

Les membres veilleront à adopter une attitude éco-citoyenne responsable.



Forestiers du Monde

Pour l'information, la prévention, la protection et l'action forestière au profit des sociétés humaines.

Association Loi 1^{er} juillet 1901

Plaquette de présentation de l'association
but, fondation, engagements humanistes et environnementaux, exemples de projets locaux, coordonnées, implantations nationales et internationale, bulletin d'adhésion.

Février 2020

Bulletin d'adhésion à l'association Forestiers du Monde®

Siège social : 42 B avenue Victor Hugo 21000 DIJON

Je soussigné (Nom, Prénom, profession, domicile)

déclare, avoir pris connaissance des statuts, de la charte déontologique et du règlement intérieur de l'association « Forestiers du Monde® » dont il m'a été remis un exemplaire, solliciter mon admission comme membre de ladite association. Je m'engage à respecter ces règles, et notamment à payer les cotisations qui me seront réclamées.

Fait à le 2020 Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature :

adresse électronique :

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de Forestiers du Monde du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

Règlement par chèque libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® » à retourner à l'adresse du siège national sur Dijon.

Compte de dépôt ouvert auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-comté n° 08 8011006 93

Possibilité d'effectuer des dons de montant libre ouvrant droit à une réduction d'impôts prévus aux articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts par décision de la direction générale des impôts du 12 mai 2004.